

Gestion et entretien

Suite aux premiers aménagements, quelques défaillances ont été observées. De ce fait, quelques travaux sont encore nécessaires :

- Le milieu n'est pas assez ouvert. Une nouvelle phase de bûcheronnage est prévue à laquelle s'ajoute l'entretien régulier de la végétation.
- Il est compliqué d'observer les frayères pour évaluer sa fonctionnalité. Les arbres entre la route et la gravière vont être coupés.

De plus il faut régulièrement manœuvrer l'ouvrage selon un calendrier établi calé sur le cycle de reproduction du brochet et adapté aux conditions climatiques de l'année en cours.

Suivi et évaluation

Plusieurs points sont ressortis lors des campagnes de suivi :

- Risque d'affaissement de l'ouvrage
- Strate herbacée peu développée dans la gravière
- Surveillance compliquée

La rectification de ces trois points va faire l'objet d'une nouvelle phase de travaux.

Par ailleurs pour évaluer le potentiel de la frayère, deux triplettes de brochets ont été lâchées dans la gravière. Cette démarche est détaillée dans l'encart ci-dessous.



"Aucun regret quant à l'acquisition de cette gravière, mais la mise en service est – du moins pour des bénévoles – un travail certes passionnant mais de longue haleine ! Dans l'état actuel du projet, les contraintes se situent essentiellement au niveau de la surveillance et de la gestion du niveau d'eau.

La pêche électrique effectuée en juin 2012 a permis de constater la fonctionnalité de la frayère même si les résultats doivent être relativisés (du fait de marcher dans un milieu stagnant ce qui provoque la fuite de poissons).

L'hydrologie de la rivière Vézère est le facteur primordial de réussite de la reproduction du brochet. Pour 2013, un niveau relativement haut de l'eau a permis l'immersion des zones enherbées. La venue de géniteurs (difficilement contrôlable) peut être compensée par un apport de poissons issus de pêches d'étangs.

Il reste cependant des points à améliorer notamment par rapport au contrôle des niveaux d'eau. En effet le système d'ouverture -fermeture constitué de palplanches est assez rudimentaire et doit être perfectionné. D'autre part, en période de basses eaux, il faut en profiter pour ensemercer les zones exondées."

Michel Boiroux
Président de l'AAPPMA du Roseau Gaillard

Gravière

Département **Corrèze (19)**
Commune **Saint Viance**
Rivière **Vézère**
Type de milieu **Gravière**
Surface totale **Environ 0,5 ha**
Surface restaurée **Environ 0,5 ha**
Période de travaux **Oct-Nov 2010 et Oct 2011**



La situation avant travaux

Perturbation observée	Cause de la perturbation	Aménagement envisagé
• Connection à la Vézère que en période de hautes crues. Mise en eau rare	• Connection avec la Vézère obstruée	• Curage en pente douce pour abaisser le niveau du bras mort
• L'eau ne reste pas assez longtemps dans la gravière	• Incision du lit de la Vézère et comblement partiel de la gravière. Artificialisation des débits due à l'hydroélectricité	• Pose d'un ouvrage de gestion des niveaux d'eau
• Création de poches d'eau piégeant les poissons lors du ressuyage	• Dépôt de sédiments	• Création de rigoles de ressuyage
• Manque de végétation herbacée, support de ponte du brochet	• Fermeture du milieu, notamment à cause d'érables négundo qui par ailleurs ne stabilisent pas les berges	• Bûcheronnage, élagage



La Gravière avant les travaux
Milieu déconnecté de la Vézère et peu végétalisé.

Objectifs du maître d'ouvrage et étude préliminaire

Dans le cadre de son PDPG (Plan Départemental pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles), la fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de Corrèze s'est notamment fixée comme objectif de limiter l'artificialisation des milieux et d'améliorer les habitats piscicoles. Aussi, la gestion des étangs et des mares doit être raisonnée en prenant en compte les milieux et les espèces remarquables.

La déconnexion des zones de frai est l'élément perturbateur majeur sur la Vézère. La gravière de Saint Viance a été identifiée comme une potentielle zone de reproduction des poissons mais partiellement déconnectée de la rivière. C'est pourquoi des études ont été menées pour évaluer son potentiel. Dans un premier temps, une pêche électrique a permis d'identifier des carnassiers (brochets et black-bass), des cyprinidés (chevesnes, gardons...) mais aussi des espèces indésirables (perches soleil et poissons chats) dans la gravière. Puis cette étude a été complétée par la réalisation d'un profil topographique du site pour permettre d'envisager une restauration.



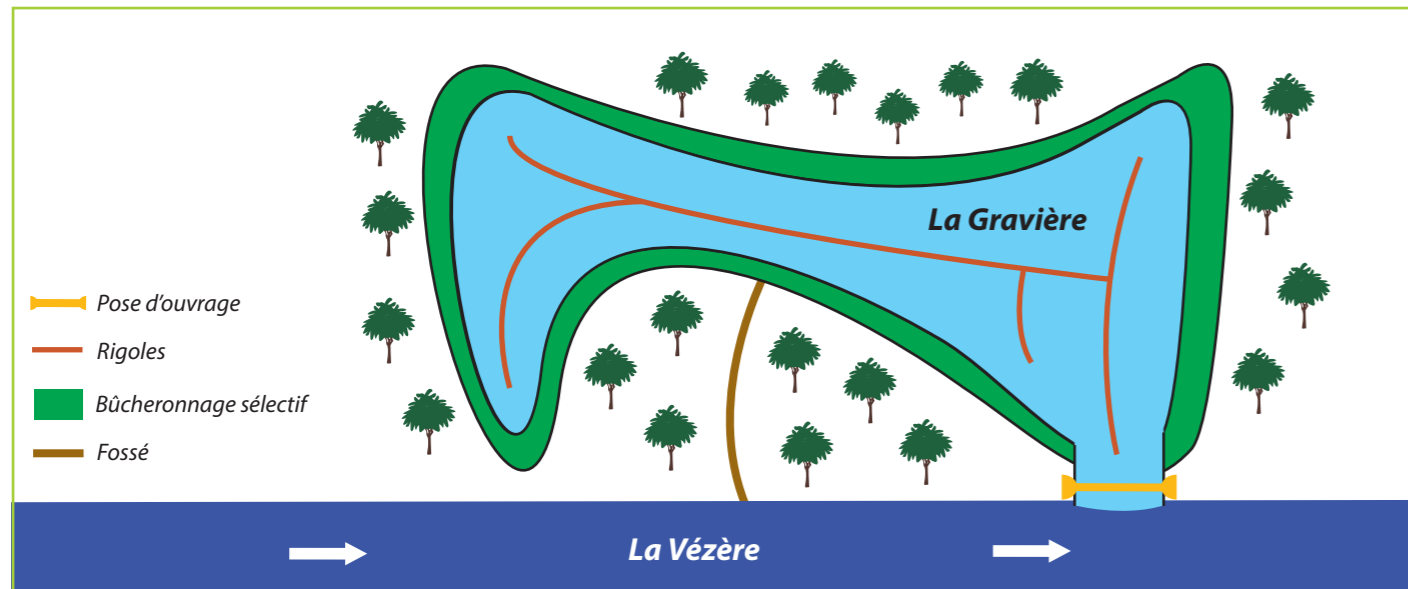
CONTACT
Maître d'ouvrage délégué
(coordinateur de l'opération)

FDAAPPMA 19
05 55 26 11 55
peche.correze@wanadoo.fr



Travaux, aménagements, et réglementations

Perturbation observée	Aménagement et travaux	Dossier loi sur l'eau et nomenclature IOTA
<ul style="list-style-type: none"> • Connection à la Vézère que en période de hautes crues. Mise en eau rare 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un fossé entre la Vézère et la gravière (10m de long, 0,5m de large et 1m de profondeur / sédiments utilisés pour combler les zones les plus profondes) • Curage de la connection Vézère-gravière 	<ul style="list-style-type: none"> • Rubrique IOTA 3.2.1.0 (curage / reprofilage sur moins de 100m avec extraction de 5m³ régalez sur place) : Déclaration
<ul style="list-style-type: none"> • L'eau ne reste pas assez longtemps dans la gravière 	<ul style="list-style-type: none"> • Pose d'un ouvrage type seuil 	<ul style="list-style-type: none"> • Rubrique IOTA 3.1.1.0 (installation d'ouvrage constituant un obstacle à la continuité écologique entraînant une différence de niveau inférieur à 50 cm) : Déclaration
<ul style="list-style-type: none"> • Création de poches d'eau piégeant les poissons lors du ressuyage 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de 6 rigoles de ressuyage (450m de long en tout) 	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.5.0 (destruction de zone de frayère de moins de 150m²) et 3.2.1.0 (enlèvement de sédiments du à la création d'un chenal : 300m³) : Déclaration
<ul style="list-style-type: none"> • Manque de végétation herbacée, support de ponte du brochet 	<ul style="list-style-type: none"> • Débroussaillage • Travaux d'élagages et de coupes sélectives d'arbres sur le bras mort 	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet



Création de rigoles de ressuyage



Reconnexion avec la Vézère

Gouvernance et outils de gestion

La restauration de cette frayère à brochets est un parfait exemple de coopération et de répartition des tâches et des coûts entre les différents échelons du monde de la pêche associative. L'AAPPMA du Roseau Gaillard, échelon le plus local de la pêche associative, a acquis la gravière de St Viance qui n'était alors pas du tout fonctionnelle en tant que frayère à brochets. Cette zone à cheval sur une ZNIEFF* et sur un site Natura 2000 présentait cependant un gros potentiel

piscicole. Des travaux de restauration ont alors été menés avec comme maître d'ouvrage, maître d'œuvre et financeur partiel, la FDAAPPMA 19. Enfin, représentant la pêche associative à l'échelle régionale et nationale, l'UFBAG et la FNPF ont participé avec le conseil général au financement des travaux.

*Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique.

Travaux	Coût	Partenaires financiers	Participation
<ul style="list-style-type: none"> • Achat de la gravière 	9000 €	FNPF (50%) AAPPMA (50%)	4500 € 4500 €
<ul style="list-style-type: none"> • Curage fossé + rigole de ressuyage • Pose d'ouvrage • Reprofilage des berges • Bûcheronnage (Entreprise ATS) 	3020 €	Conseil Général (40%) FNPF (30%) UFBAG (10%) FDAAPPMA 19 (20%)	1 208 € 906 € 302 € 604 €
Total	12 020 €	Total	12 020 €

"Évaluation de la frayère par reproduction contrôlée lors de la première année"

La première année de fonctionnalité de la frayère de St Viance (2012), l'AAPPMA du Roseau Gaillard a introduit dans le milieu deux triplettes de brochets matures, à savoir deux femelles et quatre mâles. L'objectif de cette pratique est de tester la fonctionnalité du milieu en s'affranchissant du facteur "montaison des géniteurs". Etant sûrs que des géniteurs ont atteint la zone, il est possible d'évaluer directement le potentiel intrinsèque du site en tant que milieu de reproduction et de croissance.

Une pêche électrique a été réalisée le 15 juin 2012. L'objectif n'était pas tant de quantifier le recrutement piscicole que d'identifier les espèces présentes sur site et celles ayant pu se reproduire. Par ailleurs toute quantification aurait été biaisée puisque la pêche n'a été réalisée qu'en zone peu profonde et que de nombreux poissons ont fui vers les zones profondes à l'approche de l'équipe. Le brochet étant une espèce vive et très rapide, on peut supposer que de nombreux fingerlings ont ainsi évité d'être capturés.

La capture de deux fingerlings prouve qu'une reproduction de brochets a bien eu lieu. On peut sans risque supposer que l'effectif total de juvéniles de brochets est bien plus élevé sur l'ensemble de la gravière. Par ailleurs, la capture de nombreux carpeaux, autre espèce dont la reproduction est inféodée au substrat végétal, tend à prouver la fonctionnalité de la frayère quant à la reproduction des espèces phytophiles.

L'introduction de deux triplettes de brochets matures a permis de prouver l'efficacité de cette restauration. Cette pratique n'est cependant pas durable et va à l'encontre de l'objectif du PDPG : laisser l'écosystème aquatique fonctionner naturellement. Bien que pertinente la première année de fonctionnement de la frayère, il n'est pas cohérent de faire perdurer cette pratique dans le temps.

Espèces	Nombre d'individus capturés
Goujon.....	5
Chevaine.....	8
Perche.....	11
Brochet.....	2
Gardon.....	7
Carpe.....	30
Perche soleil.....	12
Rotengle.....	3
Poisson chat.....	7
Anguille.....	1
Carassin.....	2
Total.....	88

Compte rendu de la pêche électrique

